



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

VILLE
DE
CHÂTEAUROUX

Délibération n°2020-193 du 18 nov. 2020

Le mercredi 18 novembre 2020, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à l'Hôtel de ville, par convocation en date du 12 novembre 2020 et sous la Présidence de M. Gil AVEROUS, Maire, a délibéré.

La délibération affichée

le : 20 NOV. 2020

et transmise à la Préfecture

le : 20 NOV. 2020

est exécutoire

le : 20 NOV. 2020

Présents (42) : M. Gil AVEROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, Mme Marina RENOUX, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL, Monsieur Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Thibault ROY, M. Maxime GOURRU, Mme Lucie MOREAU, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Excusé(s) (1) : M. Christophe BAILLIET ayant donné procuration à M. Michel GEORJON.

5 : Débat d'orientations budgétaires 2021**Rapport d'orientations budgétaires pour 2021 – Commune de Châteauroux.****Introduction**

Le débat d'orientations budgétaires est l'occasion de faire le point sur la situation actuelle de la collectivité et de mettre en perspective les grandes orientations mises en place au profit des habitants de Châteauroux Métropole.

Introduit par la loi A.T.R. du 6 février 1992, il est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5211-36. Il doit être organisé dans les deux mois précédents le vote du budget, la délibération n'ayant pas de caractère décisionnel.

La loi Notre du 07 août 2017 puis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont introduit de nouvelles règles quant à la forme et au fond du Débat d'Orientations Budgétaires, qui expliquent l'évolution par rapport aux années précédentes du rapport qui vous est présenté.

Cette étape du cycle budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale en ce qu'il permet d'ancrer l'exercice budgétaire à venir dans un contexte plus large.

C'est notamment à cette occasion que sont définies la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité.

I. Contexte économique

1) International

Au premier semestre 2020, la crise sanitaire induite par la pandémie au coronavirus a plongé l'économie mondiale dans une situation sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Le tableau ci-dessous présente les évolutions prévisibles en % du PIB des principales économies mondiales entre 2019 et 2021

	2019	2020	2021		2019	2020	2021
World	2.6	-4.5	5.0	G20	2.9	-4.1	5.7
Australia	1.8	-4.1	2.5	Argentina	-2.1	-11.2	3.2
Canada	1.7	-5.8	4.0	Brazil	1.1	-6.5	3.6
Euro area	1.3	-7.9	5.1	China	6.1	1.8	8.0
Germany	0.6	-5.4	4.6	India¹	4.2	-10.2	10.7
France	1.5	-9.5	5.8	Indonesia	5.0	-3.3	5.3
Italy	0.3	-10.5	5.4	Mexico	-0.3	-10.2	3.0
Japan	0.7	-5.8	1.5	Russia	1.4	-7.3	5.0
Korea	2.0	-1.0	3.1	Saudi Arabia	0.4	-6.8	3.2
United Kingdom	1.5	-10.1	7.6	South Africa	0.1	-11.5	1.4
United States	2.2	-3.8	4.0	Turkey	0.9	-2.9	3.9

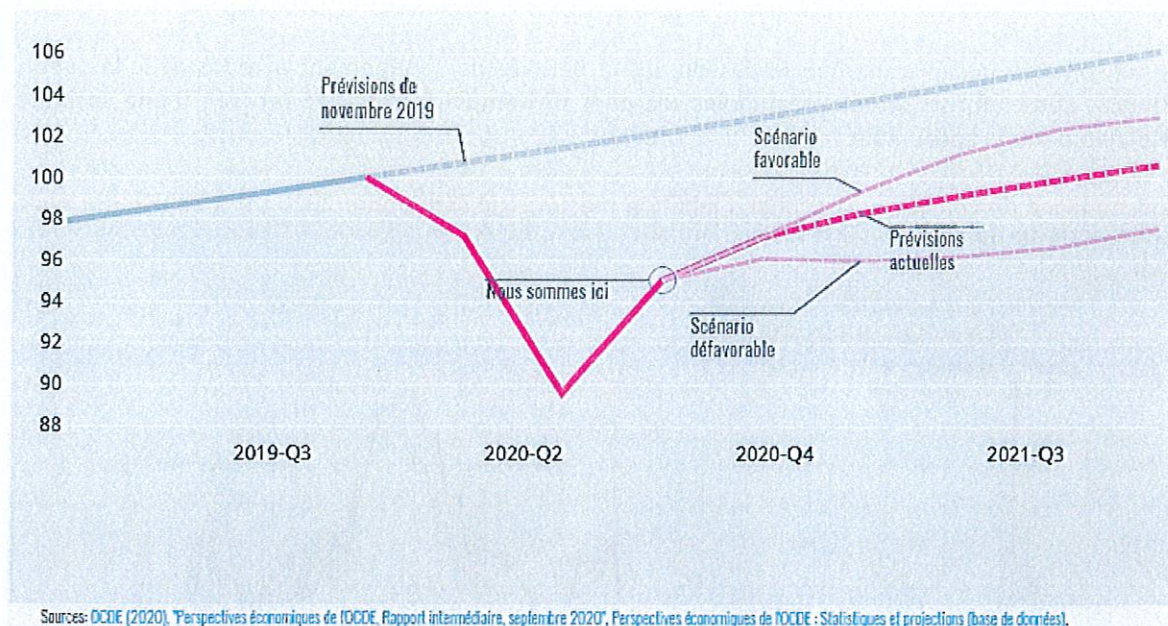
(Source : OCDE)

Ainsi, le recul du Produit Intérieur Brut mondial pour 2020 devrait selon les dernières publications s'établir dans une fourchette comprise entre 4,4 % (FMI - octobre 2020) et 4,5 % (OCDE - septembre 2020).

Dans ce contexte global inédit, les situations des différentes aires économiques varient en fonction de leur exposition à la crise sanitaire mais également de facteurs économiques plus intrinsèques : ouverture et intégration aux flux d'échanges internationaux, poids relatif des activités tertiaires, niveau des stabilisateurs sociaux...

La zone euro qui compte des états membres parmi les pays les plus durement impactés par la première vague de contamination connaîtra vraisemblablement une récession plus dure en 2020 que la moyenne des économies mondiales.

L'amélioration de la situation sanitaire constatée dans l'hémisphère nord durant la période estivale a conduit les prévisionnistes à envisager un scénario économique moins alarmiste, avec une reprise plus rapide et soutenue pour 2021 que ce qui pouvait être envisagé au départ.



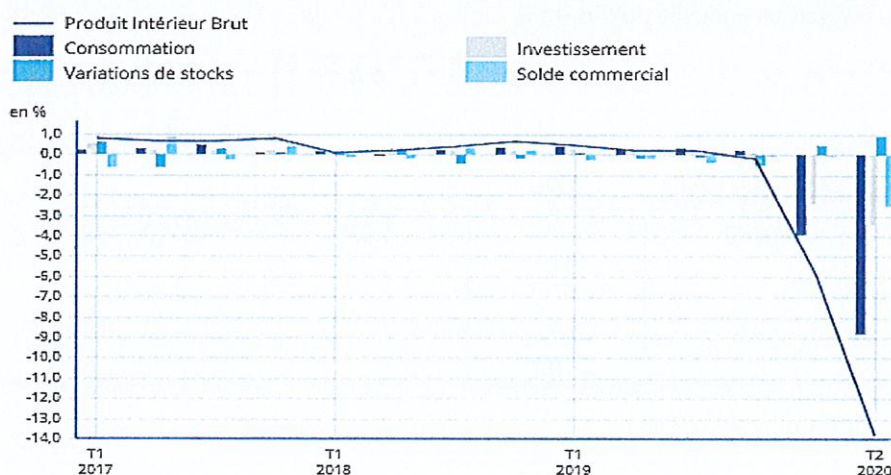
Ces prévisions doivent toutefois être interprétées avec la plus grande prudence dans la mesure où la reprise de l'épidémie constatée ces dernières semaines risque d'avoir un impact économique fort qui conduira peut-être les analystes à revoir leurs prévisions de sortie de crise.

2) National

Dans ce contexte inédit l'économie française a été, en 2020, largement fragilisée. La dégradation des valeurs des principaux agrégats situe la France parmi les plus impactées des économies développées.

Le confinement de près de 2 mois décrété entre la mi-mars et la mi-mai, sa levée progressive associée à des restrictions partielles de circulation jusqu'à la fin du premier semestre, puis la limitation de l'afflux de touristes étrangers durant la saison estivale ont entraîné une chute brutale de l'activité économique.

Le PIB a ainsi reculé de plus de 13 points au deuxième trimestre. Sa diminution globale sur l'année devrait s'établir à près de 9 % par rapport à 2019.

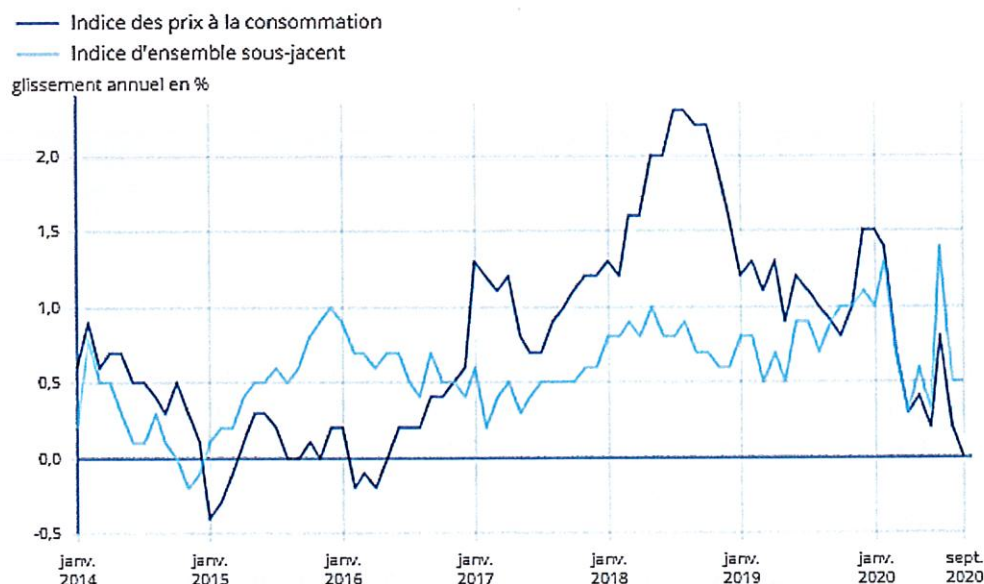


(Source : INSEE)

Accentué par l'arrêt brutal des activités jugées non essentielles, le chômage a largement progressé durant la même période. Avec près de 800 000 emplois détruits, il devrait s'établir à près de 9,6 % de la population active à la fin de l'année.

La consommation qui a marqué le pas durant la période de confinement a repris avec la saison estivale. Cette reprise semble néanmoins marquer un temps d'arrêt avec l'arrivée d'une seconde vague en période automnale.

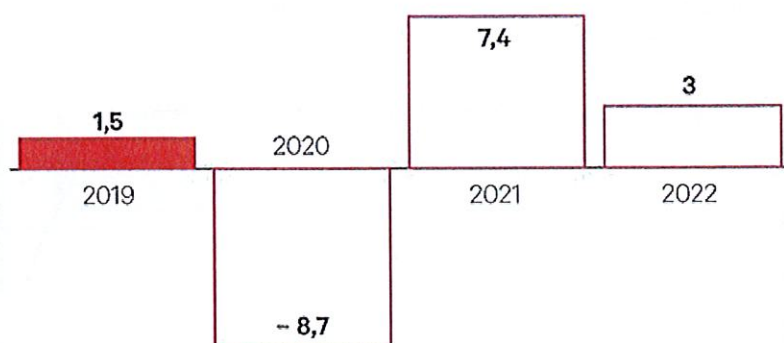
Conséquence de ce climat particulier, l'inflation mesurée en septembre 2020 est globalement nulle par rapport à l'année dernière.



À ce stade, et même s'il convient d'accueillir avec prudence toutes les prévisions se rapportant à 2021 tant les perspectives sanitaires restent floues, il semble que la reprise de l'économie française puisse être plus rapide que ce qui était prévu jusqu'alors.

Les créations d'emplois pour l'année prochaine sont estimées à 320 000. Le PIB progresserait dans une fourchette comprise entre 5,8 % (OCDE – septembre 2020) et 7,4 % (Banque de France – septembre 2020). À ce rythme, le PIB retrouverait son niveau d'avant crise à l'horizon 2022.

Variation annuelle du PIB, en %



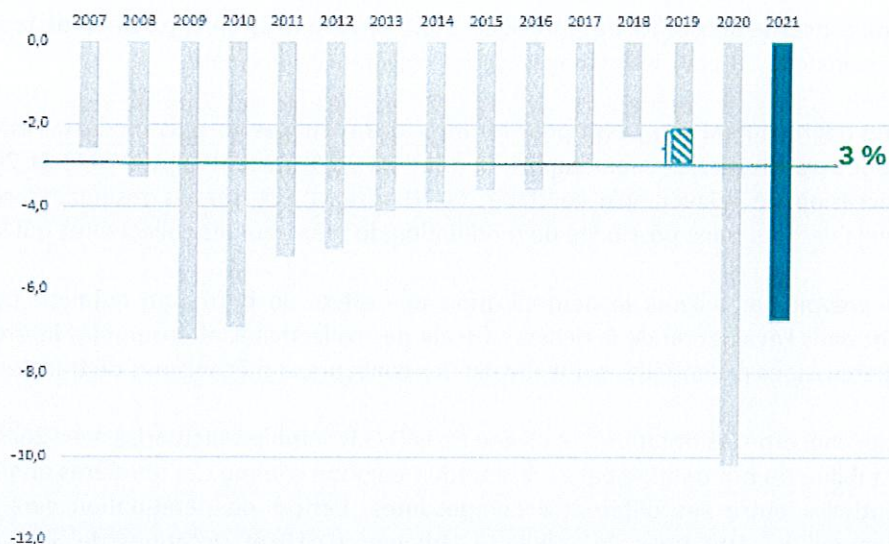
(Source : Banque de France)

3) Projet de loi de finance 2021 (P.L.F. 2021)

Equilibre économique du P.L.F. 2021

D'un point de vue strictement juridique, le Projet de Loi de Finances pour 2021 reste inscrit dans le cadre du rétablissement des grands équilibres du secteur public posé par la loi de programmation des finances publiques de janvier 2018 qui prévoyait de ramener le déficit public à 1,5 % du PIB en 2020 et 0,3 % en 2022.

L'impératif d'une réponse forte des pouvoirs publics face à un contexte sanitaire inédit a fait temporairement passer au second plan les nécessités de retour à l'équilibre des soldes structurels des administrations publiques.



(en 2019 : partie verte et hachurée = bascule du GICE)

(Source : PLF 2021)

Le déficit public devrait ainsi atteindre 10,2 % et la dette publique et dépasser les 117 % du PIB en 2020.

Le projet de loi de finances postule pour 2021 un déficit de 6,7 % et une dette s'établissant à 116 % du PIB.

Outre une réduction de 10 milliards d'euros en ce qui concerne les « impôts de production », Le P.L.F. intègre dans une mission spécifique près de 42 milliards d'euros (100 milliards au total répartis sur deux ans) de crédits destinés à un plan de soutien qui reposera en priorité sur trois piliers essentiels :

- Verdissement de l'économie
- Compétitivité des entreprises
- Soutien aux plus fragiles

Mesures spécifiques aux Collectivités Territoriales

Le P.L.F. constitue l'un des éléments déterminants des relations entre l'État et les Collectivités Territoriales notamment au travers de la définition des concours financiers qui leur sont attribués.

En 2021, le montant total des prélèvements sur recettes devrait progresser de 2 milliards d'euros et atteindre 43,2 milliards d'Euros (hors crédits du budget général et fraction de T.V.A. reversée aux Régions et Départements).

Cette progression s'explique en partie par la nécessaire compensation aux collectivités de la diminution prévisible des recettes issues de la fiscalité économique décidée dans le cadre du plan de soutien qui représente à elle seule 3,2 milliards d'euros.

En effet, en matière de fiscalité économique, la suppression de la C.V.A.E. régionale s'accompagnera d'une diminution des valeurs locatives des infrastructures industrielles, ainsi que d'une modification de leurs modalités d'actualisation. Ces mesures auront également une répercussion sur les produits perçus par le bloc communal notamment en ce qui concerne la part économique de la T.F.P.B.

De façon plus anecdotique, la taxe finale sur la consommation d'électricité sera centralisée et reversée par quote-part aux collectivités qui la percevaient jusqu'à alors.

En ce qui concerne la fiscalité des ménages, 2021 verra la mise en application de la seconde phase de suppression de la TH pour les ménages sur leur résidence principale.

Après un dégrèvement progressif pour les 80 % des ménages les plus modestes entre 2018 et 2020, cet impôt sera progressivement supprimé pour les 20 % restants entre 2021 et 2023. Il convient à cette occasion de relever qu'à ce stade, la TH restera due sur les résidences secondaires et les logements vacants, sans possibilité de modulation de taux pour les collectivités qui la percevront.

Le PLF prévoit par ailleurs la neutralisation des effets de bords qui auraient été induits à droit constant dans l'évaluation de la richesse fiscale des collectivités et ensembles intercommunaux (avec des répercussions potentielles sur le niveau des concours et mécanismes de transferts financiers).

En ce qui concerne les dotations, le niveau de la D.G.F. semble sanctuarisé avec 26,8 milliards d'euros. Cette stabilité du montant global de la dotation englobe comme ces dernières années, des variations différentielles entre ses différentes composantes. L'effort de péréquation sera accentué par un abondement des Dotations de Solidarité Urbaines (DSU) et Dotations de Solidarité Rurale (DSR) financé par un prélèvement de 180 millions d'euros sur la Dotation Forfaitaire.

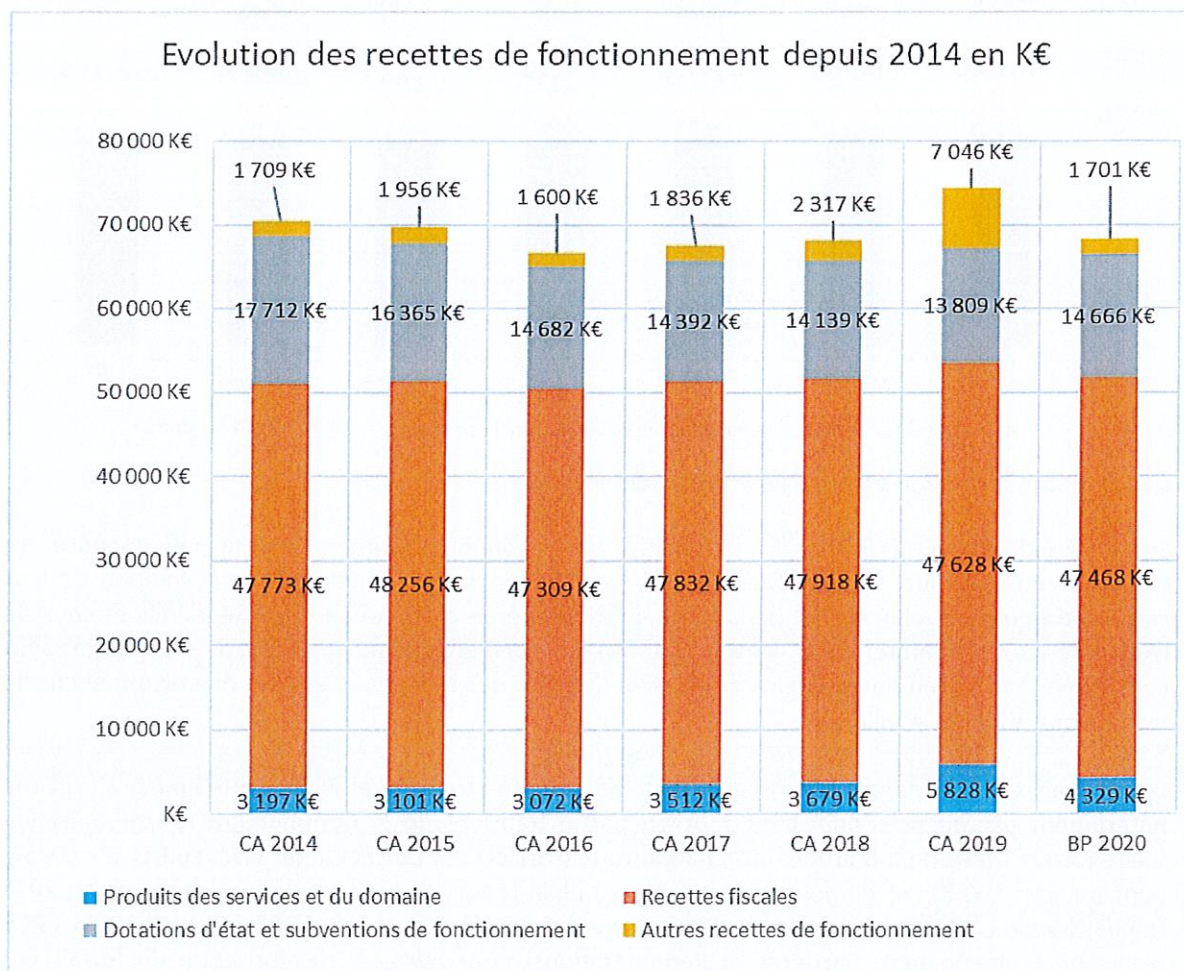
Enfin, après deux ajournements consécutifs, l'automatisation du traitement du FCTVA par l'État au profit des collectivités est de nouveau annoncée à l'horizon 2021.

II. Rétrospective

1) Financière

La mutualisation effective de la ville et l'agglomération datant du 1^{er} janvier 2015, 2014 est utilisée comme l'année de référence pour l'analyse rétrospective.

a) L'évolution des recettes de fonctionnement



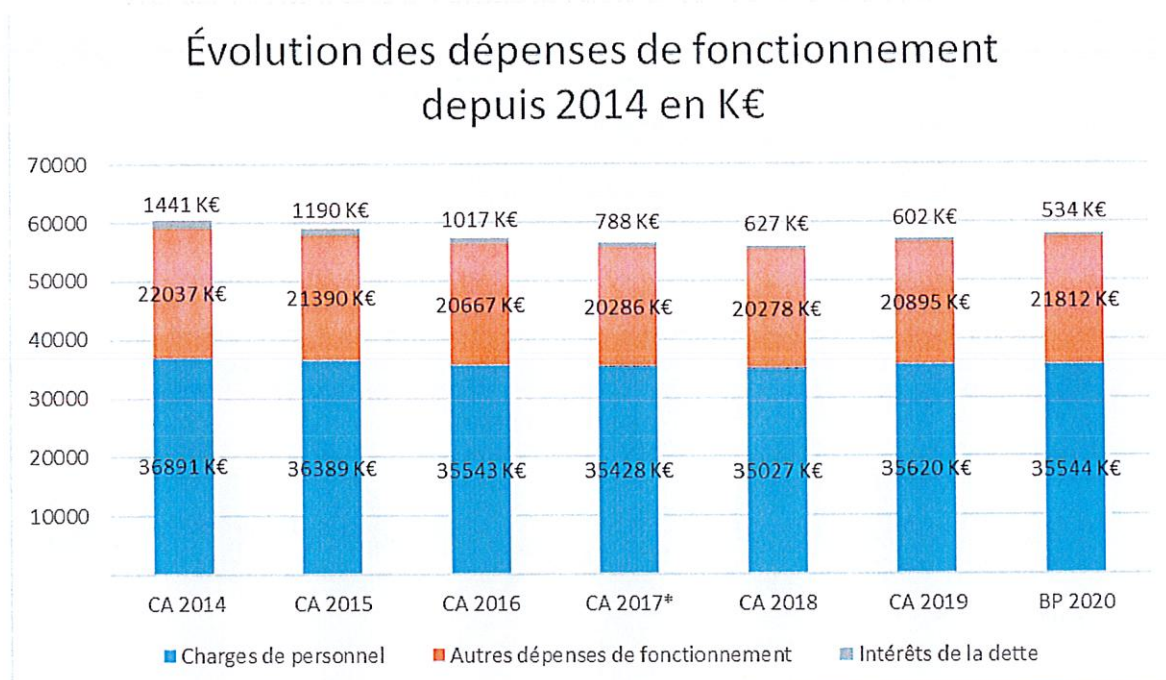
Au cours de la période 2014-2019, les recettes fiscales sont restées stables avec 47 M€ en moyenne

Au compte administratif 2019, Les recettes de fonctionnement sont constituées, à 69 %, des recettes fiscales qui représentent en moyenne 47,8 M€ sur la période (2014-2019).

Les dotations d'état et subventions de fonctionnement ont baissé d'année en année pour perdre 3,9 M€ de 2014 à 2019, avec l'impact le plus important en 2016 (-1 683 K€).

Les produits des services et du domaine, qui sont restés globalement stables entre 2014 et 2018 avec une moyenne de 3,3 M€ par an, enregistrent une progression significative en 2019 liée à la perception de la prestation de service unique de la CAF dans le cadre de la gestion de la Pingaudière, de la vente de certifications d'économie d'énergie (CEE), et de la mise en place de mécanismes de refacturation au CCAS pour les différents locaux occupés.

b) L'évolution des dépenses de fonctionnement



(2017 *montant de 652 K€ de trop versé par la Ville à l'Agglomération)

Sur la période étudiée (2014-2020), les charges de personnel constituent la principale dépense. Au cours de cette période, la stagnation des charges totales de personnel masque l'évolution de leur composition qui a évolué du fait de la mutualisation opérée entre les services de la Ville et ceux de l'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2015. Depuis lors, en moyenne, 44,3 % de ces charges sont constituées par les remboursements effectués à Châteauroux Métropole au titre du personnel qu'elle met à disposition de la Ville.

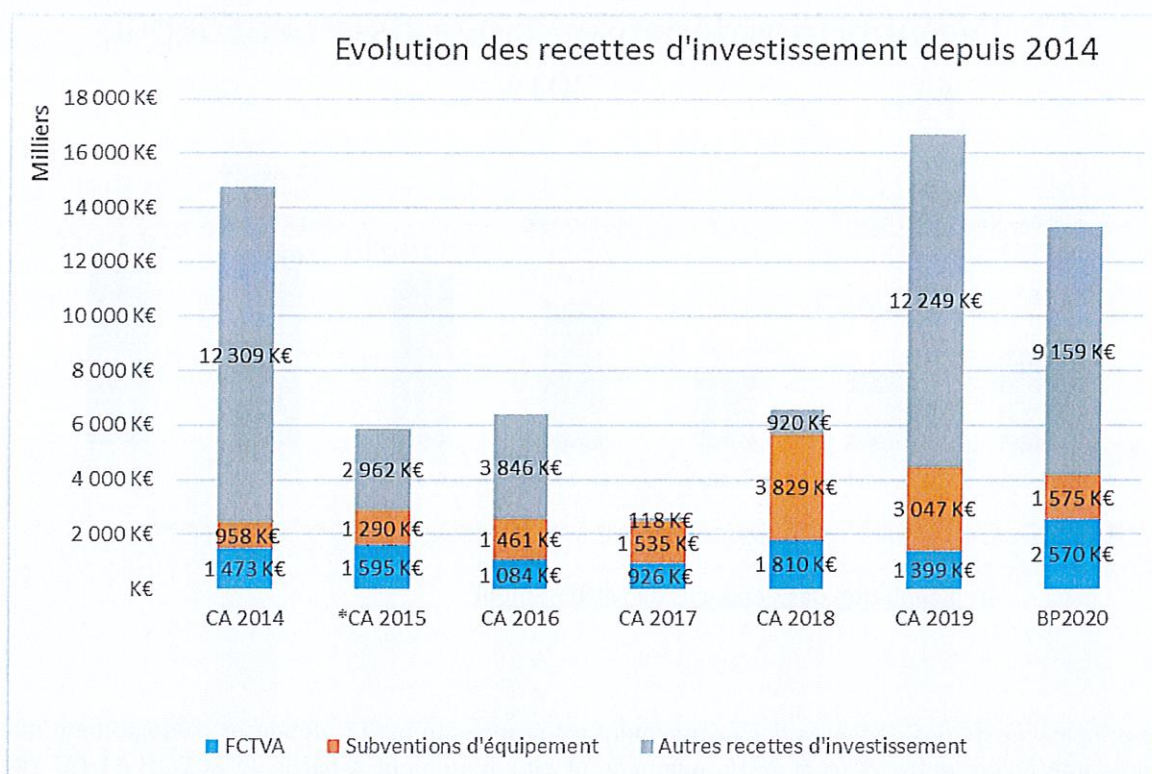
Les dépenses de personnel ont ainsi augmenté de 1,69 % entre 2018 et 2019. Cette hausse s'explique notamment par du personnel pour tout ou partie transféré de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole à la Ville de Châteauroux (service des musées, état civil, sports et DMSP) pour environ 190 K€, et de personnel employé à plein temps en 2019 et qui ne l'était pas en 2018 (médiathèque, restauration, petite enfance), ce qui représente environ 205 K€, le coût du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) pour 80 K€, la revalorisation du forfait des animateurs pour 96 K€, et l'impact de la reprise de la Pingaudière pour 276 K€ pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2019 ALSH : 122 K€ + 10 K€ animateurs saisonniers ; Multi accueil : 144 K€).

La ville de Châteauroux comptabilise, au 31 décembre 2019, 600 agents dont 489 ETP (Equivalent temps plein).

Concernant les autres dépenses de fonctionnement, qui regroupent les charges à caractère général, les atténuations de produits (comprenant principalement le FPIC et le dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants), les charges exceptionnelles et les subventions, elles sont en diminution de 2014 à 2018 de 440 K€ en moyenne par an. L'augmentation de ses charges entre le CA 2018 et le CA 2019 est essentiellement induite par la prise en charge de dépenses d'énergie telle que l'électricité, l'eau et les combustibles (dont une part refacturée).

Au niveau des intérêts de la dette, cette dépense diminue tous les ans en moyenne de 168 K€. Les charges financières s'avèrent systématiquement inférieures à la dépense par habitant de la strate (en 2019, 13 € pour la Ville de Châteauroux contre 37 € pour la strate – valeur 2017).

c) L'évolution des recettes d'investissement



*L'écart majeur entre 2014-2015 des autres recettes d'investissement vient du remboursement anticipé en 2015 de la dette pour 8,5 M€.

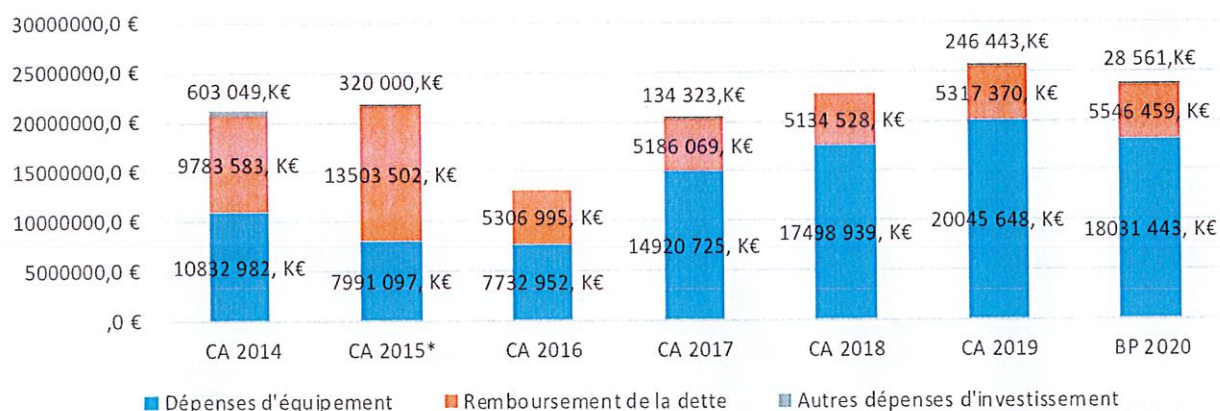
Les subventions d'équipement, qui sont stables sur la période 2014-2017 à 1,8 M€ par an en moyenne, progressent de façon importante en 2018 (+ 2 294 K€). Cette hausse s'explique principalement par les financements externes reçus au titre des investissements réalisés dans la Ville.

Le FCTVA représente en moyenne 1,3 M€ de recettes pour la collectivité par an sur cette période. On relève une progression notable en 2018 (+ 884 K€) induite par l'augmentation des dépenses d'équipement sur l'année précédente.

Un nouvel emprunt a été mobilisé en 2019 pour un montant de 12 M€. Ainsi, l'encours de la dette au 31 décembre 2019 s'élevait à 39,5 M€ contre 32,8 K€ en 2018.

Les subventions d'équipement progressent nettement (+ 4,4 M€) entre 2017 et 2018 et restent à un niveau élevé en 2019 (3 M€) principalement pour le financement des grands projets tels que les travaux d'aménagement du parvis de la gare (275 K€), les travaux d'extension de l'EPHAD Saint-Jean (171 K€) et le solde de la subvention pour le stade Gaston Petit (121 K€), 586 K€ du Conseil départemental de l'Indre (avec notamment 205 K€ pour les travaux du gymnase André Mondon, 63 K€ pour l'isolation thermique de l'école primaire Montaigne, 61 K€ pour les travaux d'extension de l'EPHAD Saint-Jean, 60 K€ pour la rénovation de l'école maternelle Jean Racine, 60 K€ pour le réaménagement de diverses rues, 38 K€ pour la réfection de la rue Cornet Bessayrie, 33 K€ pour la renaturation de la prairie La Valla), 846 K€ de la Préfecture de l'Indre dont 206 K€ pour la friche Leader Price, 165 K€ pour les travaux du parvis de la gare, 105 K€ pour la réhabilitation des locaux de la FNAC, 75 K€ pour la rénovation thermique de l'école maternelle Jean Racine, 72 K€ pour l'isolation de la maison des associations et 67 K€ pour l'isolation extérieure de l'école primaire Lamartine, 172 K€ de l'agence régionale de la santé pour l'EPHAD Saint-Jean, 80 K€ de la CARSAT pour la création de la maison des seniors à Saint-Luc et 63 K€ de l'Etat principalement pour l'acquisition du RFID du réseau des bibliothèques municipales (48 K€).

Évolution des dépenses d'investissement depuis 2014



d) L'évolution des dépenses d'investissement

Le principal poste des dépenses d'investissement est représenté par les dépenses d'équipement qui, après une baisse entre 2014 et 2015, augmentent plus nettement à partir de 2017 (+7,1 M€ par rapport à 2016) du fait d'importants projets tels que les opérations dans les écoles primaires Montaigne et Jean Zay, la maison des séniors, des opérations de voirie et aménagement du stade Gaston Petit. Ces dépenses atteignent 17,5 M€ en 2018 et progressent jusqu'à 19,4 M€ en 2019.

A noter que le remboursement de la dette, qui a connu une augmentation exceptionnelle en 2015 (due au refinancement d'une partie de la dette), reste sensiblement constant avec une moyenne de 5,2 M€ par an entre 2016 et 2020.

L'évolution de l'autofinancement et de la dette :

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
Epargne Brute	10 059	10 812	9 512	10 439	12 158	17 193	10 274
Remboursement capital de la dette	9 784	5 004	5 306	5 185	5 135	5 317	5 538
Épargne nette	275	5 808	4 206	5 254	7 023	11 876	4 736
Dépenses d'équipement	10 833	7 991	7 733	14 921	17 499	19 397	18 043
Épargne nette / dépenses d'équipement	2,54%	72,68%	54,39%	35,21%	40,13%	61,23%	26,25%
Capacité de désendettement en année (au 31/12/N)	4,7	4,3	4,5	3,6	2,7	2,3	3,9

L'épargne brute résulte de la différence entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

Cette épargne brute doit permettre de rembourser le capital de la dette. Comme schématisé ci-dessus cette épargne a toujours été suffisante.

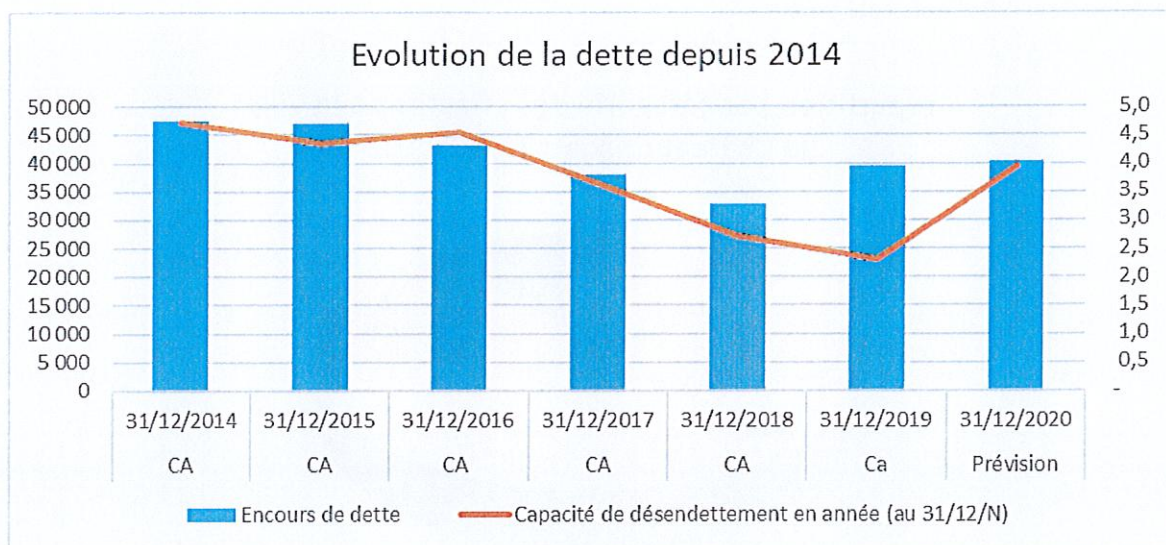
L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette.

Elle mesure la capacité de la collectivité à financer des dépenses d'investissement.

L'épargne nette diminue légèrement sur la période considérée du fait de la baisse des dotations de l'État et de la hausse de la contribution au redressement des finances publiques, et ce malgré d'importants efforts de réduction des charges de fonctionnement pour y faire face.

On note toutefois un relèvement des niveaux d'épargne en 2019 qui permet de maintenir un ratio de désendettement très bas malgré une progression du niveau de l'encours sur la même année.

Pour mémoire, la capacité de désendettement mesure le nombre d'année que mettrait la collectivité à rembourser totalement sa dette si elle y affectait la totalité de son autofinancement. Elle est calculée en rapportant l'Encours de la dette au 31 décembre sur l'épargne brute de l'exercice considéré.



Suite à la politique de désendettement menée par la collectivité, l'encours de dette diminue d'année en année de 2014 à 2018. En 2019, l'encours de dette progresse d'environ 20 % pour s'établir à 39,5 M€.

Au 31 décembre 2020, l'encours de dette consolidé s'établira à 33,9 M€ en baisse significative par rapport à 2019.

Afin de sécuriser le financement des dépenses d'équipement inscrites et engagées en 2020, un emprunt nouveau d'un montant maximum de 6,4 M€ sera souscrit d'ici au 31 décembre. Son décaissement interviendra au fur et à mesure de l'avancement des projets qu'il contribuera à financer. Dans un souci de prudence, la présentation de l'encours prévisionnel au CA 2020 tient compte de ce nouvel emprunt.

2) Ressources Humaines

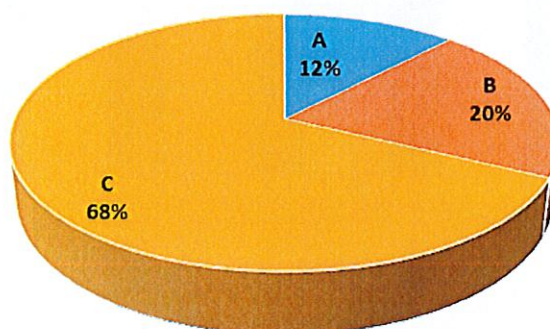
Le tableau qui suit présente l'évolution annuelle des effectifs de la Ville de Châteauroux depuis le 31 décembre 2014. La création des services communs à la Ville de Châteauroux et à la Communauté d'agglomération le 1^{er} janvier 2015 a entraîné le transfert vers l'agglomération de plus de 420 agents. Depuis lors, l'effectif n'a cessé de baisser, passant de 652 agents au 31 décembre 2015 à 604 au 31 décembre 2018 (emplois dits permanents, apprentis, contrats temporaires), principalement du fait des départs en retraite non remplacés. La pérennisation de la situation de plusieurs animateurs, jusque-là recrutés ponctuellement sur des contrats de courte durée, par leur recrutement en tant

que stagiaires a entraîné une augmentation de l'effectif en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'agents au 31/12	1 108	652	643	635	604	610
Nombre d'équivalents temps plein	935,72	498,13	494,36	505,05	508,1	513,8
Nombre de recrutements externes	16	19	17	26	22	24
Nombre de mobilités internes	44	30	7	9	19	13
Nombre de départs effectifs	30	45	18	26	32	26

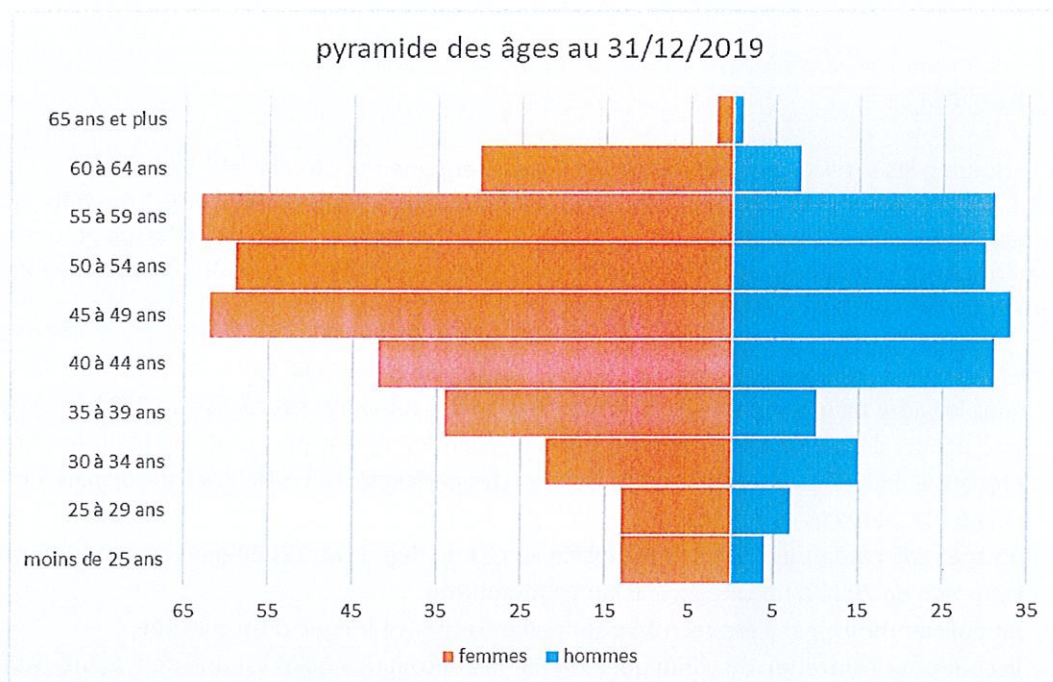
La répartition des effectifs permanents par catégorie à la Ville de Châteauroux, au 31 décembre 2019, est de 12 % d'agents de catégorie A, 20 % de catégorie B et 68 % de catégorie C. Pour l'ensemble de la fonction publique territoriale, au 31 décembre 2017, la répartition était de 9,5 % de A, 14,6 % de B et 75 % de C (et 0,9 % hors catégories).

répartition par catégorie des effectifs de la Ville de Châteauroux au 31/12/2019



La part de contractuels, tous types confondus, au 31 décembre 2019, était de 27,7 % ; toutefois la majorité des contractuels sont des agents à temps non complet. Ainsi, ramenée aux ETP, la part de contractuels n'est plus que de 15,9 %. Au niveau national, au 31 décembre 2017, la proportion de contractuels était de 17 % pour les communes en ETP (21 % en nombre d'agents).

L'âge moyen des agents de la Ville de Châteauroux est de 45,9 ans pour les femmes et de 45,9 ans pour les hommes au 31 décembre 2019. Au niveau national, il est de 45,4 pour les femmes et de 45,1 pour les hommes dans les communes.



Les moins de 30 ans représentent 7,2 % des effectifs de la ville de Châteauroux au 31 décembre 2019, au niveau national, ils constituent 11 % des effectifs des communes. Les 50 ans et plus représentent, à la même date, 43,9 % de l'effectif de la Ville, tandis qu'au niveau national ils ne constituent que 41,2 % des effectifs des communes.

19 agents avaient atteint - voire dépassé - l'âge légal de la retraite (62 ans à ce jour) au 31 décembre 2019. Au 31 décembre 2020, ce sont 25 agents qui auront atteint l'âge légal de départ en retraite, puis 22 nouveaux au 31 décembre 2021, et 11 autres au 31 décembre 2022. Les agents ayant atteint l'âge légal de départ peuvent choisir de prolonger leur activité, pour une durée supplémentaire de 5 ans au maximum. Toutefois, le nombre de départs en retraite va augmenter dans les deux années à venir, la pyramide des âges montrant que de nombreux départs (plus d'une centaine) sont à prévoir dans les 5 ans qui viennent.

En 2019, la Ville de Châteauroux respectait ses obligations en matière d'emplois de travailleurs handicapés. En effet, la Ville employait 37 bénéficiaires de l'obligation d'emploi, parmi lesquels 17 agents reconnus travailleurs handicapés, les autres étant des agents bénéficiant d'allocations temporaires d'invalidité, de rentes pour incapacité permanente, suite à accidents de service ou maladies professionnelles ou ayant bénéficié de reclassements pour raisons médicales. Ainsi, le taux d'emploi direct était de 7,25 % pour un minimum légal de 6 %.

Au cours de l'année 2019, les agents de la Ville de Châteauroux ont suivi un total de 1 043 jours de formation, pour un budget global de 190 088 €. Ce budget comprend la participation de la Ville aux coûts de formation des agents transférés aux services communs. Il faut noter que la formation initiale des agents de Police municipale et les différents recyclages obligatoires sont particulièrement longs (6 mois de formation initiale) et hors cotisation CNFPT.

Les arrêts de travail pour cause de maladie ordinaire, d'accidents de travail, de maladies professionnelles et les congés de longue et de grave maladie ont généré 7 915 jours d'absence en 2019. Cela représente l'équivalent de presque 21,7 agents à temps complet, soit un peu plus de 3,5 % de l'effectif de la Ville. Le taux d'absentéisme (hors maternité) est de 4,2 % en 2019 tandis qu'il est de 8,8 % au niveau national en 2017.

Perspectives 2021 :

Pour fonctionner, les services propres de la Ville nécessitent une masse salariale évaluée en 2021 à 19 724 638 € (pour mémoire 19 621 635€ en 2020). Ainsi l'augmentation de 0,52 % est moindre que le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 1 %. En effet la structuration des effectifs et le recours à des contractuels rémunérés au SMIC font que lorsque ce dernier augmente chaque année, cela induit un impact budgétaire direct.

Si les effectifs sont stables, les mouvements suivants méritent d'être relevés :

- dans le cadre de la poursuite de la mutualisation des missions, est réalisé en 2021 le transfert de 7 agents de la Ville vers l'Agglomération (Prévention des risques professionnels, Archives, Protocole, Relations Internationales, Gestion des parkings), soit 346 509 € désormais à la charge des services communs,
- un agent de catégorie C est non remplacé au musée depuis mai 2020 mais un recrutement est prévu en 2021 d'un catégorie B sur ce même site,
- un policier municipal a été recruté pour pallier l'absence longue d'un collègue,
- le coût pour l'entretien du chien qui a rejoint la police municipale est une nouveauté (soit 4 200 € pour l'année)
- 2 recrutements sont nécessaires pour la Pingaudière à la suite du départ à la retraite de 2 agents de la CAF. Néanmoins le montant du remboursement à effectuer à la CAF est plus élevé en 2021 car il est calculé sur une année entière et non sur 8 mois comme l'année précédente.

La collectivité a intégré dans ses dépenses 2021 l'application du PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations), l'indemnité de précarité et la mise en œuvre du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

La refacturation des charges de personnel des services communs de l'agglomération à la ville a un effet significatif sur le budget de la Ville ; elle passera de 14 858 000 € en 2020 à 15 625 502 € en 2021. Cela s'explique notamment par une ré-évaluation en 2021 de la part attachée au fonctionnement de la piscine Firmin Bâtisse (340 000 €). En 2021 s'ajoute le transfert des 7 agents qui fait varier à la hausse le montant du reversement de la Ville vers l'Agglomération de 271 742 €. Le corollaire est la baisse en recette du montant de la convention générale qui liait l'Agglomération à la Ville, qui ne concerne plus qu'un agent.

Les mesures qui impactent la masse salariale des agents des services communs se répercutent sur le calcul de ce reversement : le GVT affecté d'un coefficient de 0,8 % dû à la structuration des effectifs, le PPCR, l'indemnité de précarité et le RIFSEEP.

III. Les orientations budgétaires pour 2021.

1) Cadrage de la section de fonctionnement

L'enjeu sera pour 2021 de préserver les équilibres de la section de fonctionnement afin de conserver un niveau d'autofinancement suffisant.

Il convient toutefois de souligner que l'évolution incompressible de certains postes de charges ne pourra être totalement compensée par une évolution des recettes.

a) Les principales recettes de fonctionnement

Les ressources de Châteauroux Métropole sont diverses et sont composées, principalement, de la

fiscalité perçue sur le territoire de l'agglomération, des produits des services et du domaine, et des dotations d'État.

Recettes de fonctionnement

en €	BP 2020	2021	Écart	Ecart %
013 - Atténuations de charges de personnel	13 000,00 €	-	- 13 000,00 €	-100,00%
70 - Produits des services et du domaine	4 329 239,00 €	4 284 500,00 €	- 44 739,00 €	-1,03%
73 - Recettes fiscales	47 467 528,00 €	46 509 615,57 €	- 957 912,43 €	-2,02%
74 - Dotations d'Etat et subventions de fonctionnement	14 665 763,00 €	14 808 922,55 €	143 159,55 €	0,98%
75 - Autres Produits de gestion courante	1 662 884,00 €	1 762 915,00 €	100 031,00 €	6,02%
76 - Produits financiers		100,00 €	100,00 €	0,00%
77- Produits exceptionnels	25 000,00 €	35 000,00 €	10 000,00 €	40,00%
Sous Total Recettes Réelles	68 163 414,00 €	67 401 053,12 €	- 762 360,88 €	-1,12%
042 - Recettes d'Ordre	28 561,00 €	57 300,00 €	28 739,00 €	100,62%
Sous Total Recettes Réelles et D'Ordre	68 191 975,00 €	67 458 353,12 €	- 733 621,88 €	-1,08%

Le projet de budget traduit les incertitudes induites par la crise économique sur les finances des communes. À ce titre, il s'inscrit dans une logique d'évaluation prudente des recettes prévisionnelles.

✓ Les principales recettes fiscales

Les orientations présentées traduisent la volonté de ne pas augmenter les taux d'imposition. Ce point constitue un impératif fondamental dans la mesure où nombre de contribuables locaux ont vu leur situation fragilisée dans le contexte économique perturbé induit par la crise sanitaire.

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
73111 Produits de la fiscalité directe locale	28 294 322,00	29 029 000,00	28 600 000,00
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	53 843,00		
73221 FNGIR	18 742,00	18 000,00	18 000,00
73211 attribution de compensation I	16 981 758,29	16 451 758,00	15 928 845,57
7336 Droits de place -	127 561,20	112 770,00	102 770,00
7338- autres taxes	48 626,90	15 000,00	60 000,00
7343 Taxes sur les pylônes électriques	16 984,00	16 000,00	17 000,00
7351 Taxe consommation finale électricité FNB	822 620,04	850 000,00	800 000,00
7364 Prélèvement sur les produits des jeux	207,53		
7368 Taxes locales sur la publicité extérieur	187 960,67	175 000,00	183 000,00
7381 Taxes additionnelles droits de mutation	1 075 793,92	800 000,00	800 000,00
Total	47 628 419,55	47 467 528,00	46 509 615,57

A l'issue de la réforme de la fiscalité directe locale, qui prévoyait le dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages français sur leur résidence principale, les produits de la fiscalité directe locale seront essentiellement constitués la taxe foncière sur les propriétés bâties (y compris la

fraction antérieurement perçue par le département). L'impact de la réforme sera en 2021 neutralisé par application d'un coefficient correcteur.

Compte tenu du contexte économique, et au-delà de la stabilité du taux d'imposition, les produits 2021 de la fiscalité directe locale sont évalués de façon prudente, en retrait de 2 % par rapport au BP 2020.

De même, les produits des droits de mutation à titre onéreux, qui frappent les transactions immobilières, et dont le niveau est intrinsèquement lié au dynamisme du marché immobilier, sont évalués à un niveau stable par rapport au BP 2020.

✓ Les produits des services et du domaine

Les recettes estimées sur ce chapitre sont évaluées en retrait de 1% par rapport au BP2020, notamment en raison de l'impact anticipé de la crise sanitaire sur les recettes tirées des activités périscolaires. Cette diminution est partiellement absorbée par l'augmentation des recettes issues de refacturations pour des locaux mutualisés.

✓ Les concours financiers de l'Etat

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
7411 Dotation forfaitaire	6 442 667 €	6 400 000 €	6 250 000 €
74123 - Dotation de solidarité urbaine	2 629 106 €	2 600 000 €	2 700 000 €
74 127 Dotation nationale de péréquation	199 913 €	180 000 €	170 000 €
744 FCTVA		42 240 €	35 000 €
7461 DGD	343 802 €	343 802 €	343 802 €
74718 Autres participation Etat	157 467 €	108 741 €	115 040 €
7472 Participation Régions	22 085 €	22 110 €	21 110 €
7473 Participations Départements	18 486 €	62 800 €	61 800 €
74741 Participation communes du GFP	233 453 €	229 000 €	254 000 €
7477 Participation Budget communautaire et FS	0 €	44 361 €	49 000 €
7478 Participation Autres organismes	1 728 961 €	2 713 500 €	2 748 750 €
74834 Etat-compensation exonération taxe foncière	194 516 €	190 000 €	190 000 €
74835 Etat-compensation exonération taxe habitat	1 725 001 €	1 700 000 €	1 800 000 €
748388 Autres	41 210 €		41 210 €

7484 Dotation de recensement	8 709 €	8 500 €	8 500 €
7485 Dotation pour les titres sécurisés	20 710 €	20 710 €	20 710 €
Total	13 766 086,77	14 665 763,50	14 808 922,00

Les dotations et participations sont projetées en légère progression. Conséquence de l'abondement des dotations de péréquation prévue par le législateur, la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale progressera. Cette progression compensera partiellement la diminution de la Dotation Forfaitaire prévue et de la Dotation Nationale de Péréquation prévue en 2021.

b) Les principales dépenses de fonctionnement

En €	BP 2020	2021	écart
011- charges à caractère général	12 947 261,00 €	13 639 153,00 €	5,07%
012 - Charges de personnel	35 543 780,00 €	36 479 126,00 €	2,56%
014 - Atténuations de produits	1 090 500,00 €	945 500,00 €	-15,34%
65 – Autres charges de gestion courante	7 689 552,00 €	7 454 509,00 €	-3,15%
66 - Charges d'intérêts de la dette	533 704,00 €	588 000,00 €	9,23%
67 - Charges exceptionnelles	84 450,00 €	88 790,00 €	4,89%
Sous Total Dépenses Réelles	57 889 247,00	59 195 078,00	2,21%
042 - Dépenses d'Ordre	2 784 718,00 €	3 000 000,00 €	7,18%
Sous Total Dépenses Réelles et D'Ordre	60 673 965,00	62 195 078,00	2,45%
virement à la section d'investissement	7 518 010,00	5 283 104,62	

✓ Les subventions versées aux associations

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	4 592 500 €	4 811 752 €	4 612 570 €

A ce stade de la construction budgétaire, les concours financiers de la ville au tissu associatif sont envisagés en repli de 4 %.

✓ La subvention versée au CCAS

	CA 2019	BP 2020	Prévisionnel 2021
Subventions de fonctionnement au CCAS	1 589 114 €	1 574 450 €	1 675 965 €

Le soutien de la ville au CCAS sera en progression de 6,4 %.

✓ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général connaîtront une progression significative. Celle-ci est induite notamment par :

- Le remboursement à l'agglomération de charges de fonctionnement mutualisées, notamment en ce qui concerne les systèmes d'information (+447 K€)
- L'externalisation de l'entretien ménager des écoles Jean Moulin et Victor Hugo (+ 106 K€)
- La maintenance des solutions informatiques non mutualisées (+ 75 K€)
- La mise en œuvre d'une prestation spécifique de nettoyage de l'espace public les dimanches (+ 20 K€)
- L'entretien de la fontaine de la place Gambetta (+15 K€).

✓ Les atténuations de produits

Le niveau global des atténuations de produits sera en diminution sensible par rapport au budget précédent. Cette baisse est rendue possible par une évaluation plus fine du niveau des dégrèvements de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants mise en place à compter du 1^{er} janvier 2020.

Ils sont évalués pour 2021 à 100 K€ (contre 250 K€ en 2020)

c) Les orientations budgétaires en investissement

L'enjeu sera de porter une politique d'investissement ambitieuse au service du territoire tout en restant en adéquation avec les marges de manœuvre dont dispose la Ville de Châteauroux.

Le remboursement de la dette en capital est évalué à 5,26 M€.

L'enveloppe prévisionnelle destinée aux dépenses d'équipement est évaluée pour 2021 à 15,5 M€.

Celle-ci seront financées par un autofinancement prévisionnel de 8,2 M€

Un emprunt d'équilibre de 10 M€ sera inscrit. Ce montant constitue un maximum qui sera ajusté lors de la reprise des résultats 2020 au budget 2021. Les subventions d'investissement à percevoir en 2021 sont évaluées à 0,7 M€ et le FCTVA à 1,6M€.

Les dépenses inscrites résultant sont programmées du plan pluriannuel d'investissement se répartissent comme suit :

En k€	Arbitré en 2021	proposition 2022	proposition 2023
0 - Cabinet	5	3	3
1 - Urbanisme	206	206	206
2 - Bâtiments	2 305	5 035	5 200
3 - Ecoles	300	200	900
4 - Sport	2 705	1 720	2 600
5 - Voirie	4 714	4 390	5 065
6 - Environnement	1 288	814	1 014
7 - Réseaux	5	10	10
8 - Equipements	1 604	2 832	7 582
PNRU	2 400	3 145	3 180
Total	15 532	18 355	25 760

Le PPI est un outil programmatique.

Les montants qu'il prévoit sont un maximum qui seront amenés à être réévalués en fonction de la situation financière de la ville et de l'avancement effectif des opérations.

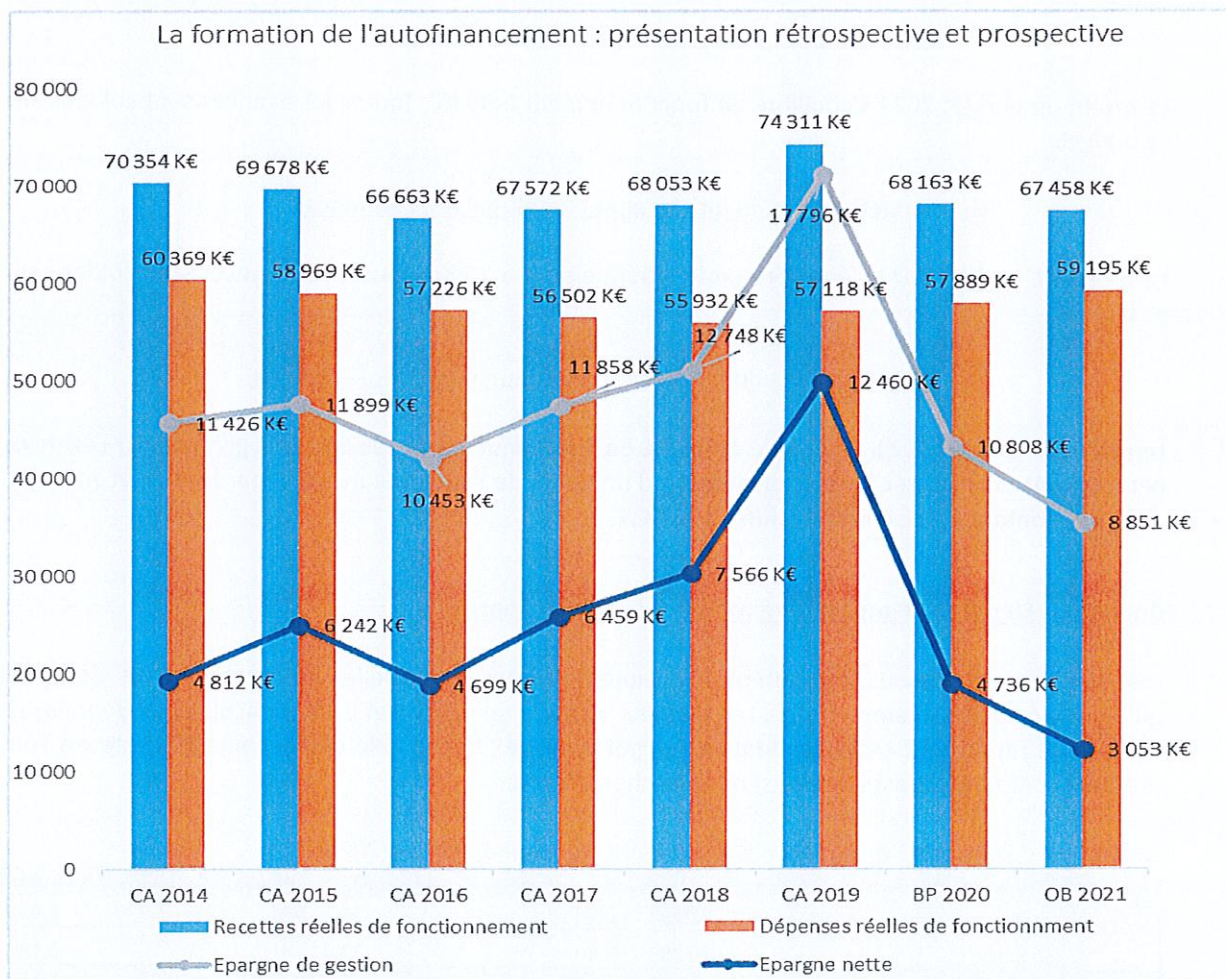
La progression des masses financières prévisionnelles en 2022 et 2023 est liée à la restructuration de la Salle Racine (le coût total du projet est évalué à 21 M€ dont 1,5 M€ prévus en 2022 et 6,25 M€ en 2023).

d) Mise en perspective

La situation économique fragilisera sans aucun doute les équilibres budgétaires de la ville en 2021, avec une dégradation des équilibres de la section de fonctionnement et in fine une dégradation des soldes intermédiaires de gestion.

Au-delà des difficultés conjoncturelles, il convient de rappeler que l'objectif reste de conserver une bonne maîtrise des ratios financiers de la Ville, au premier rang desquels la capacité de désendettement.

Le graphique ci-dessous met en perspective l'évolution de la formation de l'autofinancement sur l'ensemble de la période considérée.



en K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020	OB 2021
Encours de dette au 31/12	47 511	47 007	43 164	37 979	32 845	39 528	40 389	35 129
Capacité de désendettement (en année d'autofinancement)	4,7	4,3	4,5	3,6	2,7	2,3	3,9	4,3

La valeur du ratio de désendettement est projetée en 2020 et 2021 en incluant la réalisation et la consolidation d'un nouvel emprunt de 6,4 M€ dès 2020.

L'objectif reste le plafond de 5 années d'autofinancement nécessaires au désendettement total, soit une valeur largement inférieure aux seuils critiques pour les communes de même strate :

- le seuil de vigilance est estimé à 10 ans,
- le seuil de soutenabilité budgétaire est fixé à 12 ans.

IV. Les budgets annexes

a) Budget annexe du lotissement communal Bitray

Le projet de budget 2021 s'équilibre 707 K€ en fonctionnement et en investissement. Les ressources proviennent d'une avance remboursable du budget principal.

b) Budget annexe du lotissement communal La Loge

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 100 K€ en fonctionnement. Le produit de la cession des lots permettra de solder le remboursement des avances du budget principal (55 K€).

c) Budget annexe du lotissement communal Le Notre

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 39 K€. Toutes les avances sont soldées sur ce budget.

d) Budget annexe du lotissement communal Les Fontaines

Le projet de budget 2021 s'équilibre en fonctionnement à 28 K€. Toutes les avances sont soldées sur ce budget.

e) Budget annexe du lotissement communal Les frères Pichette

Le projet de budget 2021 s'équilibre à 626 K€ en fonctionnement. Les cessions prévues sur l'exercice permettront de financer le remboursement d'une part de l'avance consentie par le budget principal pour un montant prévisionnel évalué à 307 K€.

Annexe I – Eléments d'information relatifs à l'endettement.

Les éléments ci-dessous présentent les caractéristiques essentielles de l'encours de dette tel qu'envisagé au 31 décembre 2020. Les budgets annexes ne supportant pas d'encours, les données ci-dessous se rapportent exclusivement au budget principal. L'ensemble de l'encours de dette est tous produits confondus, classé A-1 au sens de la charte Gissler.

Exposition au risque de taux de l'encours de dette existant au 31/12/2020

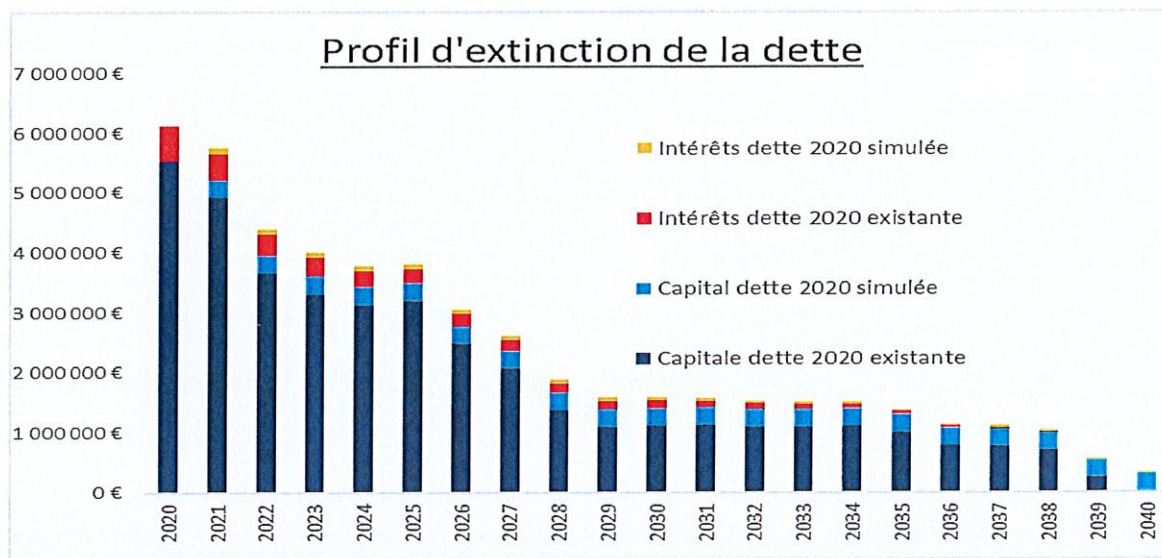
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (Ex/Annuel)
Fixe	21 996 442 €	64,72%	2,02%
Variable	10 883 115 €	32,02%	0,19%
Livret A	1 109 769 €	3,27%	1,15%
Ensemble des risques	33 989 326 €	100,00%	1,41%

Répartition par prêteur de l'encours de dette existant au 31/12/2020

Prêteur	GRD	% du GRD
CAISSE D'EPARGNE	9 816 743 €	28,88%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 724 168 €	13,90%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	4 235 189 €	12,46%
CREDIT MUTUEL	3 653 359 €	10,75%

BRED BANQUE POPULAIRE	3 454 223 €	10,16%
CREDIT AGRICOLE	2 670 725 €	7,86%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 909 115 €	5,62%
BANQUE POSTALE	1 517 794 €	4,47%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 309 290 €	3,85%
Autres prêteurs	698 720 €	2,06%
Ensemble des prêteurs	33 989 326 €	100,00%

L'encours consolidé au 31/12/2020 s'établira à 33,9 M€. Le profil d'extinction inclue un emprunt simulé d'un montant de 6,4 M€ figurant au budget 2020. Son amortissement est évalué sur la base d'un emprunt à taux fixe, sur 20 ans au taux de 1,5 % par an.



Suite à une discussion, le Conseil municipal prend acte.



A Châteauroux, le 20 novembre 2020

Le Maire,

Gil Avérous